

ETAIN INFORMATIONS

Supplément du bulletin municipal

Novembre 2009

" AGIR " SE DISCREDITE

Suite à la lettre d' "AGIR", je me devais de répondre car je ne peux admettre des attaques stériles contre un employé municipal.

Avant d'écrire, il faut tout d'abord se renseigner et connaître tous les éléments. En l'occurrence, l'auteur de cet article ne connaît pas ou ne veut pas connaître le travail fourni, inconnu du grand public. Il est un peu trop "facile" de s'en tenir à un seul aspect des choses.

Le dénigrement sans discernement du Brigadier de Police relève d'un aveuglement qui ne grandit pas son auteur. "AGIR" et le Président fantôme des commerçants se discréditent.

J'ai donc demandé à Pascal GOOSSENS, Brigadier de Police Municipale, d'établir un bilan de ses activités dont voici le détail chiffré (au 8.11.2009) :

- 217 h 30 de Point Ecole,
- 1051 h 30 de patrouilles pédestres et portées, dont 95 îlotages représentant 110 km parcourus au contact des administrés en 123 heures,
- 50 h 45 de permanence administrative au bureau,

Les horaires "école" et "îlotage" représentent ainsi 340 heures soit 32.38% de son temps de travail à l'extérieur passé au contact direct avec la population.

Son travail, c'est aussi :

- 118 requêtes en personnes,
- 100 requêtes par correspondance,
- 81 enquêtes administratives,
- 17 opérations de police funéraire,
- 67 écrits de police administrative,
- 46 contraventions au stationnement

Enfin, ce qui est invisible pour la population, c'est le travail de collaboration fourni avec les brigades de gendarmerie sur différentes enquêtes.

Pour terminer, Pascal GOOSSENS assure un travail de veille en se chargeant de différents documents de prévention :

- il est correspondant pandémie grippale auprès de la Préfecture depuis 2005 (H5N1 et A.H1N1) et met en œuvre le plan de continuité de service public dans ce cadre,
- il a établi le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (Inondations, Transports de

Matières dangereuses, Installations classées pour l'Environnement dont SEVESO seuil bas, Tempêtes et Canicules, Pandémies) et le tient à jour,

- il a établi et met à jour le Plan Communal de Sauvegarde (véritable Plan Orsec Communal) et il est responsable de sa mise en œuvre. Il recherche d'ailleurs dans ce cadre une centaine de bonnes volontés désirant faire partie de la Réserve Communale de Sécurité Civile (5 personnes à ce jour)

La ville d'Etain est dotée d'une brigade de gendarmerie comptant 11 personnels et d'une police municipale dotée d'un seul agent ... Dans ces conditions, on ne peut raisonnablement exiger une omniprésence du policier municipal pour faire face aux diverses incivilités commises le jour comme la nuit en diminution notable depuis cet été. En outre, chacun a son propre champ d'intervention et je ne souhaite pas que le policier municipal empiète sur les prérogatives de la Gendarmerie.

Jean PICART

LE SAVIEZ-VOUS ?

➤ **Travaux Rue de Morteau** : Le remplacement de la conduite d'assainissement est terminé. L'enfouissement des réseaux EDF, téléphone et éclairage public est en cours et les travaux de voirie interviendront dans la foulée. La rue de Morteau demeure interdite. Merci de votre compréhension.

➤ **Les géomètres ont terminé leur travail aux Clairs Chênes**. A quoi serviront ces relevés topographiques ?

La ville se doit d'appliquer les dispositions législatives en vigueur, en matière de mise aux normes des réseaux d'assainissement. Dans ce cadre, le bureau d'études SCP Thierry DEHOVE établit un diagnostic des réseaux avec un chiffrage des travaux à réaliser sur trois ans. Ce n'est qu'après cette étape indispensable que le Conseil Municipal se prononcera en tenant compte évidemment de l'incidence future sur le prix de l'eau.

Déjà la ville a réhabilité le réseau d'assainissement, changé la conduite d'eau dans la partie nord des Clairs Chênes (rue Maginot, une partie du Grand Breuil et Allée Musset).

Ceux qui nous disent qu'il faut changer toutes les conduites d'eau anciennes de la ville font preuve d'une démagogie irresponsable. Voulez-vous doubler ou tripler le prix de l'eau ?

Nous ne le voulons pas. Paris ne s'est pas fait en un jour.

La Municipalité

« AGIR » NE DIT

1) Le projet « maison de la santé » est en panne. Voici quelques rappels pour une information complète :

En 2006, la Communauté de Communes a organisé plusieurs rencontres avec les professionnels de santé d'Étain afin d'examiner la possibilité de construire une maison de la santé. Ces rencontres n'ont pu aboutir du fait notamment de l'attitude négative d'un membre d'« AGIR ».

Le 27 avril 2009, à l'initiative de la Directrice de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et de l'Ordre des Médecins, une réunion s'est tenue à Etain ; y participaient des professionnels de santé et des élus du canton. Madame la Directrice de la D.D.A.S.S. a été très claire à l'adresse du responsable d'« AGIR » :

« Docteur, a-t-elle déclaré, pour la troisième fois, je vous rappelle la marche à suivre : les professionnels de santé, et eux seuls, établissent leur projet santé qui doit ensuite être validé par la D.D.A.S.S. et l'Ordre des Médecins ».

Le Président de la Communauté de Communes s'engage dès lors, après concertation avec les tutelles, à présenter le projet à l'ensemble des conseillers municipaux du canton en présence des différents partenaires (D.D.A.S.S., Ordre des Médecins, professionnels de santé), la CODECOM se prononçant ensuite sur la construction d'une maison de la santé avec au moins deux médecins, subventionnable à 80 % ... L'installation de nouvelles professions (ophtalmologue, cardiologue, ...) pour élargir l'offre santé sur le territoire est pressante, et entre dans le cadre ci-dessus.

Une esquisse du projet santé a été déposée à la CODECOM le 8 août 2009. Le Président de la CODECOM l'a présenté à la D.D.A.S.S. et à l'Ordre des Médecins pour validation.

Réponse : « La D.D.A.S.S. souhaite un développement précisant le fonctionnement de ce pôle santé ainsi que les professionnels qui s'y associent ».

Alors, pourquoi anticiper une rencontre avec les partenaires dès lors que le projet n'est pas validé ? Point de bavardages, il faut de l'efficacité !

1^{er} octobre 2009 : Réunion de la commission de développement économique de la CODECOM en présence du responsable d'« AGIR ». Le Président et le Vice-Président de la CODECOM en charge des affaires économiques sont très clairs : **« Docteur, faites une demande d'entretien avec la D.D.A.S.S., vous nous la transmettez et nous l'appuierons ».**

Depuis cette date, **plus rien**, seulement des attaques stériles et non constructives... ; dans quel but ?

Conclusion provisoire aujourd'hui : Le Président de la CODECOM « laisse travailler » le responsable d'« AGIR » et les professionnels de santé conformément aux prescriptions de la D.D.A.S.S. ...

2) Association « Virginie » devenue « Bleu Ciel » :

Le 8 août, le Maire d'Étain reçoit un courrier sollicitant un bureau pour l'embauche d'une secrétaire à mi temps. Réponse favorable du Maire : **« dès que l'association sera créée et les statuts déposés, un bureau sera mis à disposition ainsi qu'une salle gratuite pour les réunions ».**

Pour mémoire : Depuis le 29 avril, le Président de la CODECOM a rencontré à trois reprises le responsable d'« AGIR » à ce sujet (une heure d'entretien chaque fois pour répéter la même chose ...).

PAS LA VERITE

3) La ZAC et l'Ecomarché :

En août 2008, avec le Vice-Président de la CODECOM, j'ai rencontré Monsieur ALBERT, Directeur de l'Ecomarché, en présence d'un représentant d'Intermarché. Nous leur avons clairement dit que nous étions ouverts à toutes propositions d'Intermarché visant à une implantation sur la zone d'activités, avec reconversion de l'actuel magasin ; ce que nous avons rappelé à la réunion du 1^{er} octobre (en présence du responsable d' « AGIR » NDLR). Aucune réponse à ce jour.

Rappelons que la création de la ZAC a fait l'objet d'un avis favorable de la Chambre de Commerce et qu'elle a pour objectif de limiter l'évasion commerciale (les habitants qui achètent ailleurs) et d'élargir la zone de chalandise, c'est-à-dire d'attirer de nouveaux clients.

Nous sommes dans un système de concurrence libre et non faussée. Que cela nous plaise ou pas, tel est le système de fonctionnement de notre société.

Alors pourquoi cette attaque injustifiée ?

4) Développement durable :

A la réunion du 1^{er} octobre toujours, les responsables de la CODECOM ont clairement affirmé qu'ils seraient heureux de recevoir le Maire de Beckerich, en présence de tous les Conseillers Municipaux du canton, pour connaître leurs réalisations et examiner ensuite les possibilités d'avancer sur notre territoire en matière de développement durable ; des dates sont proposées au Maire de Beckerich. Nous attendons.

5) Délocalisation ou transfert de la maison de retraite Lataye : nous n'avons pas attendu « AGIR » pour réagir.

Le Président, le Directeur et le Conseil d'Administration de notre maison de retraite sont conscients des mises aux normes indispensables.

Le 26 septembre 2008, Véritas établit un diagnostic des travaux à réaliser.

Le 13 mars 2009, une rencontre à mon initiative s'est tenue à la maison de retraite en présence de Jean-Marie MISSLER, Vice-Président du Conseil Général et du Directeur, afin d'examiner les conditions de mise aux normes.

A la suite de cette rencontre, **le 15 mai 2009**, le Conseil d'Architecture de la Meuse s'est déplacé sur le site ; un nouveau rapport a été établi.

Le 5 décembre 2009, une nouvelle rencontre se tiendra à la maison de retraite en présence de la Directrice de la D.D.A.S.S., de Jean-Marie MISSLER, du Directeur et de moi-même, afin d'examiner concrètement les conditions de réhabilitation de notre EHPAD, sachant que l'objectif est de conserver les 75 lits et d'en transformer une douzaine en unité Alzheimer.

Pour information enfin, **les 5 juin et 2 novembre 2009**, les Elus ont rencontré le groupe ACTIRETRAITE et des propriétaires fonciers au sujet d'un projet relatif à l'offre en matière de santé et évoquer l'avenir de la ZAC.

Comme on le voit, les responsables locaux ne restent pas « l'arme au pied » et n'ont pas attendu les donneurs de leçons.

Jean PICART

PERMANENCES 2010 DE L'ARMÉE DE TERRE

En Mairie d'ETAIN de 14h à 15h les

13/01 - 24/02 - 31/03 - 05/05 - 23/06 - 04/08

Pour tous renseignements, appeler la cellule de
recrutement du 3ème RHC au **03.29.87.83.99**

PARCELLES A VENDRE

- 2 parcelles viabilisées (996 m² et 1110 m²) au Lotissement du Vieux Moulin à Vent (route de Damvillers) au prix de 38 € le m² sont disponibles immédiatement.
- 11 nouvelles parcelles viabilisées au futur Lotissement de Riéwillers (rue du Colonel Autun) seront livrables mi 2010.

Renseignements et plans consultables en Mairie
03.29.87.10.35



ST NICOLAS Samedi 5 décembre

14h30 : Départ des Clairs Chênes Avenue
du Grand Breuil, côté Bloucq

1^{er} arrêt : carrefour Avenue du Grand
Breuil / Avenue des Clairs Chênes

2^{ème} arrêt : rond point à l'entrée de Clairs Chênes -
Route de Foameix - Rue Lavaux

3^{ème} arrêt : Rue Lavaux après Rond Point de la Bai-
gnade - Rue du Colonel Jacquot - rue Lataye -

4^{ème} arrêt : devant la Maison de Retraite - Place
Duppenweiler - Rue du Ravelin - Rue Lavaux

5^{ème} arrêt : devant l'Eglise - Rue Thiers - Place des
Fusillés - Rue de Metz - Avenue Prud'Homme
Havette -

6^{ème} arrêt : devant l'Hôtel de La Sirène - Allée du
Champ de Foire

16h30 : Accueil au Gymnase rue Nouvelle par toute
l'équipe TELETHON

*Harmonie
Stainoise*

UNE DEPENSE IMPREVUE...

Le mur du cimetière côté rivière s'est effondré sur
une trentaine de mètres.

Des devis pour la reconstruction ont été demandés.

Les travaux seront effectués par temps sec
(Budget 2010).

LA PIETA N'EST PLUS ECLAIREE

Plusieurs personnes ont été surprises par le retrait
de l'éclairage de la Piéta dans l'église d'Etain. Voici quel-
ques explications : un essai d'éclairage opéré par les da-
mes sacristines avait été corrigé par la commune. Malheu-
reusement, la DRAC (Direction Régionale des Affaires
Culturelles) qui s'occupe des sculptures et tableaux a de-
mandé la dépose de l'installation qui ne doit pas toucher
les œuvres. Ce qui fut réalisé aussitôt.

La semaine suivante, une réunion a été organisée
avec la Municipalité, la DRAC, le Conservateur Départe-
mental des Œuvres et un professionnel de l'éclairage pour
étudier une nouvelle installation qui aura en plus l'avanta-
ge d'éclairer en même temps le tableau des "12 scènes de
la Passion", qui fait face à la Piéta.

La proposition alors retenue doit encore recevoir
l'approbation des "Monuments Historiques".

La Municipalité sollicite en outre, auprès de la
DRAC, un devis de restauration du tableau les "Douze
scènes de la Passion" classé mobilier historique depuis le
7 décembre 1907. Les subventions possibles atteignent
aujourd'hui 75%.

Comme vous pouvez le constater, pour éclairer
une œuvre classée "Monument Historique", il faut quatre
intervenants en plus de la commune.

Thierry MINARIE,
Adjoint



INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2009
midi pour vous inscrire sur la liste électorale.

Merci de bien vouloir également nous signaler tout
changement d'adresse pour affectation dans le bon bu-
reau de vote.